



Extrait du OIEau

<http://www.oigua.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/caucase-une-feuille-de-route-pour>

Caucase : Une feuille de route pour organiser la GIRE dans le Bassin de la Kura

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : janvier 2011

OIEau

(Les nouvelles N° 21 - janvier 2011)

Le REC (Regional Environmental Center) Caucase a sollicité l'appui de l'OIEau pour finaliser le projet TACIS dont il a la charge pour la "création d'un environnement favorable pour la gestion intégrée du Bassin Transfrontalier Kura-Aras".

Le Bassin de la Kura couvre 205.037 km² et débouche dans la Mer Caspienne. Il est le principal fleuve des 3 pays du Caucase Sud. L'Arménie a ainsi 100 % de son territoire sur le bassin, l'Azerbaïdjan près de 80% et la Géorgie plus de 50%. En amont, le bassin est partagé avec l'Iran et la Turquie.

La stratégie proposée aux 3 pays Caucasiens s'appuie sur l'élaboration d'une feuille de route nationale structurant les principaux objectifs pour la préparation des Plans de Gestion pour la partie du bassin propre à chaque Etat, ainsi que d'une feuille de route régionale visant à coordonner les actions dans le cadre d'un Plan de Gestion "chapeau" de synthèse. Ce dernier couvre les aspects trans-frontaliers à l'échelle de l'ensemble du bassin.

Les trois Etats se sont rapprochés de l'Union Européenne dans le cadre de la politique de voisinage. L'application des principes de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau a ainsi été utilisée comme "étalon".

Un mécanisme de coordination se basant sur la constitution d'un groupe de travail préfigurant le mode de fonctionnement d'une Commission Internationale a été proposé.

Le mécanisme développé devrait permettre aux techniciens des pays du Caucase Sud d'acquérir et d'harmoniser les méthodologies de planification des ressources en eau utilisées dans le bassin de manière plus efficace à l'instar de la Stratégie Commune de Mise en Oeuvre (CIS), mise en place au sein de l'Union Européenne pour harmoniser l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau entre les Etats-Membres.